



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 2018-158-4.23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2018-158 SUR LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE.

AVIS vous est par les présentes donné par le greffier-trésorier de la Municipalité de Compton;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 juin 2023, ses membres ont adopté le Règlement n° 2018-158-4.23 modifiant le Règlement n° 2018-158 sur la politique de gestion contractuelle;

QUE ce règlement a pour objet de prévoir, à la suite de l'entrée en vigueur de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* le 1er juin 2022, des mesures pour obliger les fournisseurs à se conformer aux exigences de la Charte de la langue française lorsque les services fournis sont destinés au public;

QUE l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, au 3 chemin de Hatley, Compton (Québec);

QUE copie peut être délivrée moyennant paiement des frais exigibles.

Donné à Compton, ce 20^{ième} jour du mois de juin 2023.

Philippe De Courval

Signé avec ConsignO Cloud (20/06/2023)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

notarius

Philippe De Courval, M.A., OMA
Greffier-trésorier